



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET



NOTE SUR LES BRANCHES CREDIT CAUTION EXERCICE 2020

Table des matières

INTRODUCTION	3
A. Le chiffre d'affaires	4
B. Les prestations	5
C. Les ratios clés	6
D. La réassurance	6
E. Le résultat d'exploitation	7
CONCLUSION	8

INTRODUCTION

L'assurance-crédit est une garantie qui protège les entreprises contre les risques d'impayés en leur permettant d'être couvertes et indemnisées en cas de non-paiement de leurs créances commerciales sur leur marché domestique comme à l'exportation.

L'assureur crédit offre trois (3) services pour se prémunir contre les risques d'impayés :

- ✓ la prévention du risque clients : en amont, elle consiste quotidiennement en l'évaluation et la surveillance de la situation financière des entreprises ;
- ✓ le recouvrement des impayés : dans ce cas, les démarches amiables et judiciaires de recouvrement sont prises en charge par la société d'assurance-crédit ;
- ✓ l'indemnisation des créances non recouvrées : en cas de non récupération de la créance et passé un délai de carence déterminé, la perte est indemnisée.

Quant à l'assurance caution, elle est une technique d'assurance permettant à des émetteurs de garanties contractuelles d'acquies auprès d'une compagnie d'assurances une protection sur les engagements qu'ils ont souscrits.

Les branches crédit et caution font partie des assurances dommages. Elles sont pratiquées au Sénégal par six (6) sociétés toutes disposant d'un agrément pour pratiquer ces branches :

- SONAC : Elle est issue de la privatisation de l'Agence Sénégalaise d'Assurance-Crédit à l'Exportation (ASACE) et l'Etat conserve 25% du capital en plus de soutenir la réassurance par la mise en place d'un fonds de garantie des risques politiques ;
- AMSA ASSURANCES IARD ;
- ASKIA ASSURANCES ;
- AXA ASSURANCES ;
- ASSURANCES LA PROVIDENCE ;
- ET SANLAM IARD

L'objet de cette présente note est de faire la situation des branches crédit et caution sur la période 2018-2020 et de dégager quelques perspectives.

A. Le chiffre d'affaires

En 2020, les primes émises pour les branches crédit et caution par les six (6) sociétés d'assurances agréées pour pratiquer ces branches se chiffrent à 4,712 milliards de FCFA contre 4,011 milliards de FCFA en 2019 soit une augmentation de 17,46%. Cette croissance est essentiellement imputable à la branche caution qui a cru de 23,07% alors que la branche crédit a reculé de 33,82%.

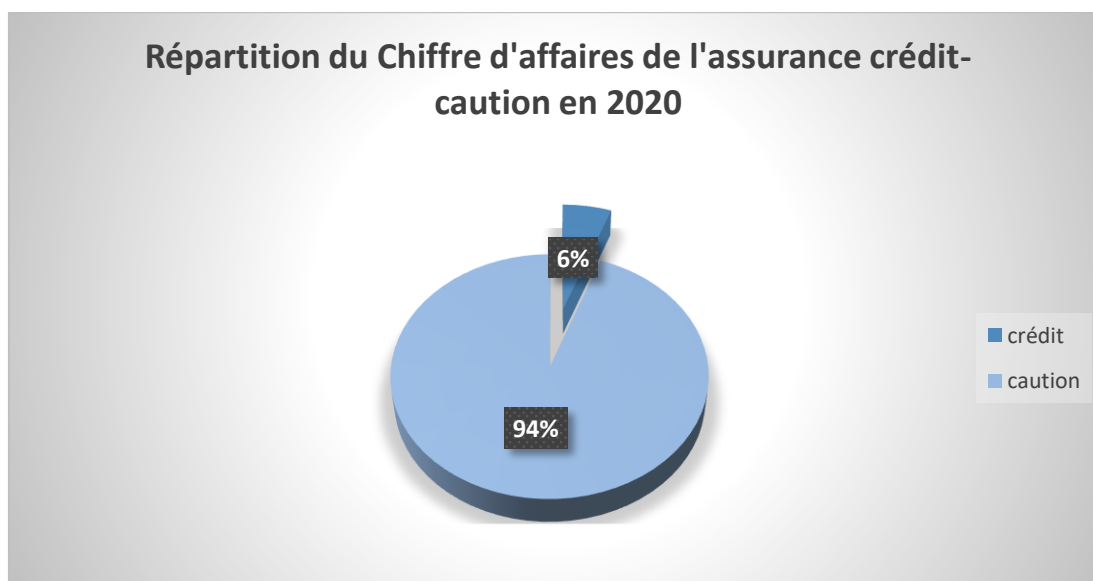
En termes de parts de marché, l'assurance caution détient la plus grosse part avec 94% contre 6% pour l'assurance-crédit.

Tableau 1 : Evolution du chiffre d'affaires

En millions de FCFA

Exercices	2018			2019			2020		
	crédit	caution	Total	crédit	caution	Total	crédit	caution	Total
Primes émises	176	3 601	3 777	395	3 616	4 011	262	4 450	4 712
Taux de croissance	-	-	-	124,30%	0,42%	6,20%	-33,82%	23,07%	17,46%

Source : DA (données agrégées)



B. Les prestations

Les sinistres payés s'élevaient à 4,333 milliards de FCFA en 2020 contre 1,614 milliard de FCFA en 2019 soit une augmentation de 168,56%. Quant à la charge de sinistre (sinistres payés augmentés des provisions pour sinistres à payer), elle a progressé de 120,86% entre 2019 et 2020 en passant de 2,734 milliards de FCFA à 6,039 milliards de FCFA entre les deux exercices.

Les contre garanties sur sinistres (1) se sont élevées à 2,490 milliards de FCFA en 2020 contre 1,126 milliard de FCFA en 2019 soit une augmentation en valeur absolue de 1,364 milliard de FCFA. Sur la même période, les contre garanties réalisées (recours encaissés) sont passées de 733 à 895 millions de FCFA entre 2019 et 2020 avec un taux de réalisation de 35,95% en 2020.

Tableau 2 : Evolution des sinistres payés et de la charge de sinistre

En millions de FCFA

Exercices	2018			2019			2020		
	crédit	caution	Total	crédit	caution	Total	crédit	caution	Total
sinistres réglés	40	1 451	1 491	70	1 543	1 614	17	4 316	4 333
dotation aux provisions de sinistres	0	1 096	1 096	0	1 121	1 121	4	1 702	1 705
charge de sinistre	40	2 547	2 587	70	2 664	2 734	21	6 018	6 039
taux de croissance des sinistres payés	-	-	-	75,92%	6,34%	8,20%	-	179,65%	168,56%
taux de croissance de la charge de sinistre				75,92%	4,58%	5,68%	-	125,90%	120,86%

Source : DA (données agrégées)

Tableau 3 : Evolution des contre garanties sur sinistres

En millions de FCFA

Exercices	2018			2019			2020		
	crédit	caution	Total Général	crédit	caution	Total Général	crédit	caution	Total Général
contre garanties sur sinistres	0	908	908	0	1 126	1 126	0	2 490	2 490

Source : DA (données agrégées)

¹ La contre-garantie autonome est l'engagement par lequel le contre-garant s'oblige, en considération d'une obligation souscrite par le donneur d'ordre et sur instructions de ce donneur d'ordre, à payer une somme déterminée au garant, soit sur première demande de la part de ce dernier, soit selon des modalités convenues.

C. Les ratios clés

L'exploitation est marquée comme le montre le tableau ci-dessous par :

- des taux de frais généraux supérieurs à la norme théorique de 15%. Le taux de frais généraux est en moyenne de 30% sur la période en revue ;
- des taux de commissions inférieurs à la norme théorique de 20%. Le taux moyen de commissions est de 6,85% sur la période en revue ;
- une mauvaise sinistralité en 2020 pour la branche caution avec un taux de 85,26% largement au-dessus du taux théorique d'équilibre de 65%. Cependant, la branche crédit affiche une bonne sinistralité avec un taux de 16,31%.
- un ratio combiné simplifié (somme des taux de sinistralité, de frais généraux et de commissions) au-dessus du taux de 100% en 2020 ce qui dénote une exploitation technique déficitaire pour cet exercice.

Tableau 4 : Evolution des principaux ratios

Exercices	2018			2019			2020		
	crédit	caution	Ensemble	crédit	caution	Ensemble	crédit	caution	Ensemble
S/P	2,78%	23,65%	21,58%	38,46%	8,41%	10,21%	16,31%	85,26%	80,57%
FG/P	21,06%	32,57%	31,43%	26,18%	33,43%	32,99%	18,22%	26,11%	25,58%
Commissions/P	5,77%	5,19%	5,25%	68,93%	4,91%	8,74%	10,47%	6,28%	6,56%
RCS	29,62%	61,42%	58,27%	133,57%	46,75%	51,94%	45,01%	117,65%	112,71%

Source : DA (données agrégées)

D. La réassurance

Le résultat des opérations de réassurance est **en faveur des assureurs** pour un montant de 260 millions de FCFA en 2020 contre 102 millions de FCFA en 2019 **en faveur des réassureurs**. L'année 2020 a été marquée par un important sinistre qui a été supporté en grande partie par les réassureurs.

Tableau 5 : Evolution des résultats de réassurance

En millions de FCFA

Exercices	2018			2019			2020		
Exercices	Crédit	Caution	Ensemble	Crédit	Caution	Ensemble	Crédit	Caution	Ensemble
Charge réassureurs	64	1 416	1 481	159	1 365	1 524	41	2 416	2 457
Primes acquises réassureurs	262	1 807	2 069	279	1 347	1 627	303	1 893	2 196
Solde de réassurance	-198	-391	-588	-120	18	-102	-262	523	260

Source : DA (données agrégées)

E. Le résultat d'exploitation

Les compagnies d'assurances pratiquant les branches crédit et caution ont enregistré un déficit d'exploitation net de 165 millions de F CFA en 2020 contre un excédent de 2,318 milliards de FCFA en 2019 soit une détérioration de 2,153 milliards de FCFA due principalement à la mauvaise sinistralité enregistrée en 2020.

En millions de FCFA

Exercices	2018			2019			2020		
Branches	crédit	caution	Total Général	crédit	caution	Total Général	crédit	caution	Total Général
primes émises	396	3 601	3 997	230	3 616	3 846	325	4 450	4 775
dotation aux provisions de primes	-40	-159	-199	180	133	313	-21	-203	-224
primes acquises	356	3 442	3 798	409	3 749	4 159	303	4 248	4 551
produits financiers nets	36	260	296	27	232	259	43	362	405
charge réassureurs	64	1 416	1 481	159	1 365	1 524	41	2 416	2 457
Total	456	5 118	5 574	596	5 347	5 942	388	7 026	7 413
sinistres réglés	104	1 451	1 555	6	1 543	1 549	43	4 316	4 359
dotation aux provisions de sinistres	-1	910	909	91	606	697	35	2 054	2 089
recours encaissés	92	413	505	9	724	733	22	874	895
estimation des recours à encaisser	0	1 096	1 096	0	1 121	1 121	4	1 702	1 705
charge de sinistre	11	852	863	88	304	393	53	3 794	3 847

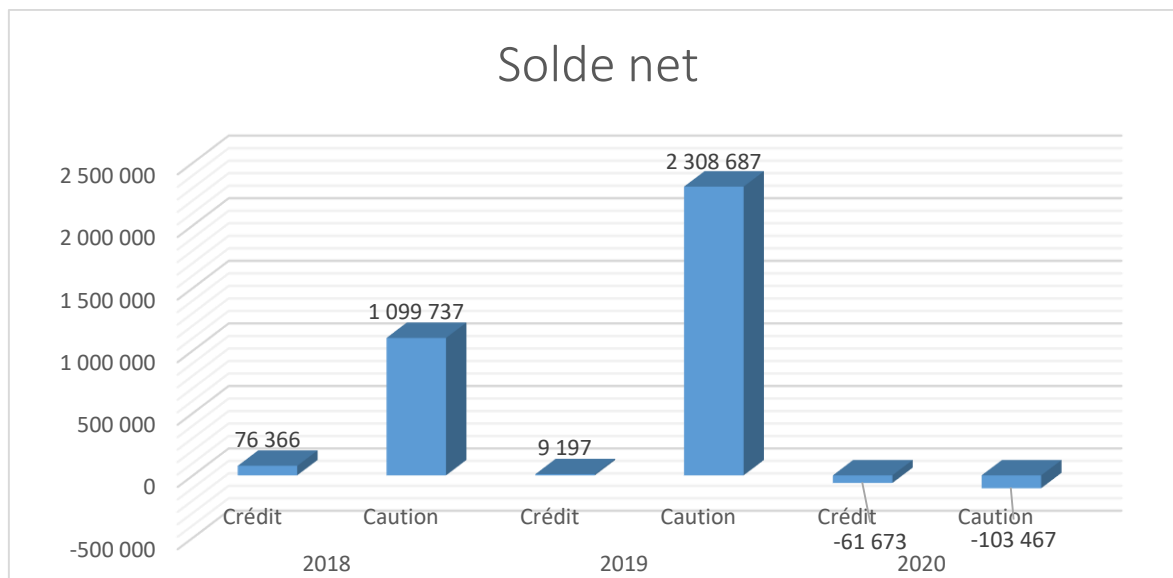
nombre de sinistres	6	1 162	1 168	-	2 271	2 271	1	2 574	2 575
commissions	23	187	210	158	178	336	34	279	313
frais généraux	83	1 173	1 256	60	1 209	1 269	59	1 162	1 221
primes acquises aux réassureurs	262	1 807	2 069	279	1 347	1 627	303	1 893	2 196
Total	379	4 019	4 398	586	3 038	3 624	449	7 129	7 578
Solde brut	274	1 490	1 764	129	2 291	2 420	201	-626	-426
Solde réassurance	-198	-391	-588	-120	18	-102	-262	523	260
Solde net	76	1 100	1 176	9	2 309	2 318	-62	-103	-165

Tableau 6 : Evolution des soldes nets

En milliers de FCFA

Exercices	2018		2019		2020	
Branches	Crédit	Caution	Crédit	Caution	Crédit	Caution
Solde net	76 366	1 099 737	9 197	2 308 687	-61 673	-103 467

Source : DA (données agrégées)



CONCLUSION

Compte tenu de l'importance de l'assurance-crédit-caution dans le développement économique, cette assurance doit être promue. Pour ce faire les actions suivantes peuvent être entreprises :

- améliorer les résultats de la branche crédit par une meilleure politique de sélection des risques et de tarification ;
- développer la collaboration entre sociétés d'assurances notamment dans le cadre de la coassurance ;
- vulgariser les produits assurance-crédit-caution : dans le cadre du Programme d'évaluation du Secteur Financier et du Comité National de concertation sur le crédit, toutes les deux structures réunissant les secteurs privé et public, des actions sont entreprises pour vulgariser les branches crédit-caution avec comme acteur principal l'Association des Assureurs du Sénégal (A.A.S) ;
- continuer les concertations entre les acteurs du secteur financier : plusieurs concertations entre banques, Institutions de micro finance, sociétés d'assurances et les petites et moyennes entreprises ont déjà eu lieu ;
- renforcer les capacités du personnel des sociétés d'assurances et de courtage : l'assurance-crédit-caution nécessite un haut degré de connaissance compte tenu de sa spécificité ;
- contribuer à l'augmentation des capacités de réassurance et donc de souscription des assureurs ;
- contribuer à la mise en place d'une réglementation spécifique qui tient compte de la particularité de cette branche ;
- et enfin veiller sur la solvabilité et sur la qualité de service (règlement des sinistres) des assureurs crédit-caution.